

Conseil Départemental des Personnes Accompagnées et Accueillies du Loiret

Compte rendu

Mardi 16 octobre 2018

Thème : L'accès au logement

Présents :

Camille Bonniau

Chantal Dion

Géraldine Leclerc

Fabrice Becker

Gozel Gijlay

Muthungan Kusalakumri

Présentation du CDPA :

Le CDPA permet aux personnes vivant en structure d'hébergement et de logement, de se rencontrer, d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions. Cette réunion a lieu 2 fois par an.

Il est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité (à minima 2/3 des participants).

Des discussions ont été menées sur l'accès au logement.

Il a été constaté :

-L'accès au logement est difficile à Orléans en raison :

- Des prix mêmes dans le parc social
- Trop de garanties demandées
- Le privé est intouchable
- Inadaptation du parc locatif

L'accès au logement apparaît plus simple à Gien.

L'accès au logement après la rue n'arrive jamais. Les bailleurs sociaux demandent un passage en CHRS puis en AVDL.

Quand on est en CHRS, les bailleurs demandent même parfois la tutelle. Il y a un manque de confiance chez les bailleurs.

La réservation préfectorale : on visite un appartement mais on est 3 dessus et c'est le bailleur qui choisit après. Les hommes passent toujours en dernier, et à force de passer toujours après on ne passe jamais.

Les informations ne sont pas faciles d'accès. On ne dit pas également aux personnes qu'il faut actualiser ses impôts chaque année, que cela compte pour avoir un logement.

Quand on a été à la rue, on perd parfois ses papiers : la mairie d'Orléans refuse désormais les attestations de domiciliation des centres d'hébergement car ne sont pas référencés comme centre de domiciliation. Les personnes doivent repasser par une domiciliation au CCAS pour la carte d'identité.

→ Rallongement des délais

- ➔ Rajoute du travail au CCAS
- ➔ Bloque l'ensemble des dossiers d'ouverture de droit (logement, santé ...)
- ➔ Rallonge les temps de prise en charge

Pour pouvoir récupérer ses justificatifs pour une demande de logement ou faire des démarches, il faut se déplacer dans chaque service différent (CAF, CPAM, impôts, pôle emploi...). Cela demande de pouvoir être mobile et de se déplacer en bus.

- ➔ Il n'y a pas de point numérique au CCAS permettant de faire ses démarches seuls.
- ➔ Il n'y a pas de lieu, point d'informations où on peut faire toutes les démarches soit seul, soit accompagné par quelqu'un qui pourrait nous aider
- ➔ Pas d'accueil de jour de femme victime de violence ou pour famille. Il n'y a qu'un seul accueil de jour où il y a déjà beaucoup de monde.

Augmentation en hébergement :

- des jeunes (- de 23ans), il n'y a pas de contrat jeune majeur dans le département.
- des personnes en souffrance psychologiques/psychiatrique : pas d'équipe psychiatrique mobile dans le Loiret, pas de prise en charge possible à l'hôpital psychiatrique quand on n'a pas d'adresse.

Préconisations :

- ✚ Créer de nouveaux accueils de jours pour décongestionner le Relais Orléannais avec dans chacun des points numérique.
- ✚ Avoir un point numérique où l'on peut actualiser tous ses droits au même endroit avec la présence d'une personne qui puisse nous aiguiller.
- ✚ Augmenter le nombre de contrats jeune majeur et le service logement jeune pour éviter l'engorgement de l'hébergement par les jeunes
- ✚ Trouver des partenariats avec des bailleurs pour faciliter l'accès au logement sans passer par le contingent préfectoral